

Procès-Verbal du conseil municipal
du vendredi 26 janvier 2024 à 19h00

Nombre de membres : 11

Présents : 7

Absents : 4

Procurations : 2

Votants : 9

Etaient présents :

Marie-Pierre DRAIN, Maire de Lalley,
Sandrina SIMOES, Première adjointe,
Jean-François CLAUDE, troisième adjoint,
Jacques CAUCHARD, Conseiller Municipal,
Guillaume GIRAUD, Conseiller Municipal,
Marion MICOUD, Conseillère Municipale,
Philippe SIONNEAU, Conseiller Municipal.

Absents

Guy ZANARDI, deuxième adjoint, procuration donnée à Sandrina SIMOES,
Bernd HOFMANN, Conseiller Municipal, procuration donnée à Jean-François CLAUDE
Elise CHAFKI, Conseillère Municipale, absente, pas de pouvoir
Myriam PASCALE, Conseillère Municipale absente, pas de pouvoir

Le Quorum étant atteint, Madame la Maire, Présidente du Conseil Municipal, ouvre la séance du 26 janvier 2024 à 19h00. Madame la Maire demande à l'assemblée du conseil de désigner un secrétaire pour cette séance. Sans réponse, elle propose cette tâche à Jean-François CLAUDE qui accepte. Jean-François CLAUDE est désigné à l'unanimité des membres présents pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Maire demande aux conseillers de bien vouloir signer la feuille de présence pour ce conseil.

Madame la Maire demande au Conseil si tout le monde a été destinataire du compte rendu du Conseil Municipal, en date du 15 décembre 2023. Elle demande si le contenu de ce compte rendu est fidèle aux débats, pour faciliter, elle en rappelle l'ordre du jour. Elle demande s'il y a des remarques ou des demandes de modifications.

1, FINANCE : DELIBERATION AUTORISANT MADAME LA MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

2, DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

3, CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU TRIEVES ET LA COMMUNE POUR LE POINT INFO TOURISME.

4, EAU/ASSAINISSEMENT : DEMANDE DE REDUCTION SUR FACTURE D'EAU

5, FORET : DEMANDE DE SOUMISSION AU REGIME FORESTIER

Madame la Maire demande au conseil son avis sur le compte rendu et d'approuver le PV. Madame la Maire propose alors de passer au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte rendu du conseil du 15 décembre 2023 est approuvé dans son intégralité.

Madame la Maire fait circuler la feuille d'émargement pour l'approbation du PV du conseil du 15 décembre 2023.

Madame la Maire propose de passer à l'ordre du jour communiqué aux conseillers municipaux dans la convocation du conseil en date du 26 janvier 2024, la liste des délibérations à voter par le Conseil municipal : Il est précisé que pour chaque question mis à l'ordre du jour, les documents afférents ont été communiqués aux membres du Conseil par courriers électroniques avec la convocation du 22 janvier 2024, affiché le même jour :

1/ ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE : PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

2/ AFFOUAGE 2024 : EXPLOITATION ET TARIFS

3/ AUTORISATION PRELEVEMENT TRESORERIE

4/ DEMANDE DE REDUCTION SUR FACTURE D'EAU

Madame la maire propose de passer directement au premier sujet à l'ordre du jour

1) ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE : PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS



Madame la maire présente au Conseil le projet envisagé pour la Mairie, qui s'articule en 3 étapes.

PREMIEREMENT, la Commune de Lalley souhaite rendre la Mairie accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour cela, elle souhaite descendre le secrétariat de mairie aux rez-de-chaussée. Certains travaux sont nécessaires afin de réaliser ce projet. Le programme de ces travaux, dont le coût éligible est estimé à 41070 euros HT, sera inscrit au titre de l'année 2024.

Afin de chiffrer les dépenses, la Commune a fait plusieurs devis qui permettent de préciser le plan de financement comme suit :

-Maçonnerie : 3065.80€HT soit 3678.96€ TTC

- Peintures et Cloisons : 11047€ HT soit 2209.40€ TTC

- Electricité : 11958 € HT soit 14349.60€ TTC

- Portes : 15250€ HT soit 18300€ TTC

Le montant total des travaux s'élève à 41320€ HT soit 49584€ TTC

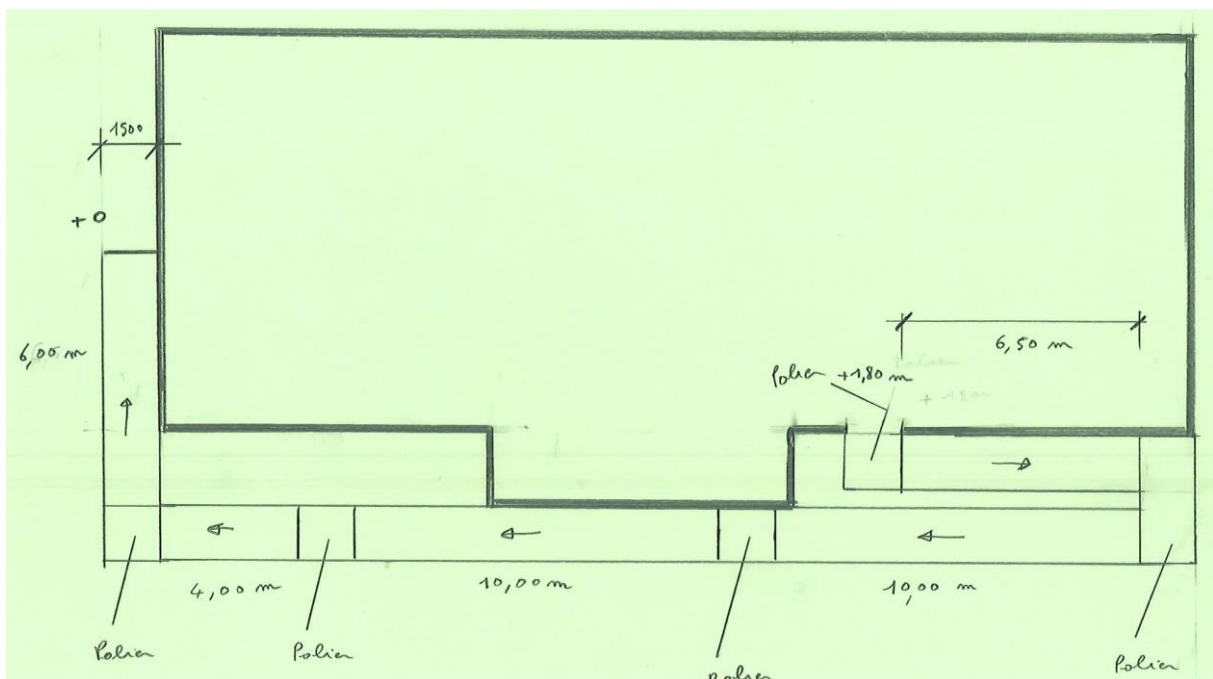
La Commune pourrait prétendre aux subventions suivantes :

- de l'Etat (Dotation d'Equipeement au Territoire Ruraux) à hauteur de 20% soit 8264€ HT

- du Département à hauteur de 40% pour le Département soit 16528€ HT

Le reste à charge pour la Commune serait de 16428€ HT

Deuxièmement, Madame la Maire explique que la salle du conseil doit être mise aux normes de sécurité. En effet, le SDIS qui a étudié le projet, remarque que la salle du conseil dispose d'une seule sortie. Or, selon les textes actuels sans deuxième issue « de secours » la salle doit être limitée à 19 personnes. Un devis a donc été réalisé pour cette opération :



HT
67 000,00 €

TTC
80 400, 00 €

Madame la Maire, propose de ne pas inclure la construction de cet équipement dans le projet afin de laisser le temps à une nouvelle réflexion. Elle rappelle que pour être en conformité avec la loi, l'accueil de la salle sera limité à 19 personnes. Toute réunion de plus de 19 personnes qu'elle soit officielle ou privée sera donc réalisée à la salle des fêtes.

Troisièmement, le projet serait sur la rénovation énergétique du bâtiment. Il y a lieu de changer de source énergétique. Actuellement le chauffage est fourni par la chaudière au fuel.

Le devis pour cette opération est de :

HT
33 300,00 €

TTC
39 960, 00 €

Sans audit énergétique, ce devis ne peut être ajouté à un dossier de subvention. C'est pourquoi, celui-ci sera réalisé prochainement.

Madame la Maire propose de passer au vote sur la première étape du projet, elle en rappelle le montant global de 41 320€ HT et des demandes de subventions pour un total de 24 792 € HT. Elle précise aussi que le projet ne pourra aboutir sans l'attribution des subventions. Le résultat du vote est :

Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

2) AFFOUAGE 2024, EXPLOITATION ET TARIFS

Après avoir remercié le Conseil, Madame la Maire propose de passer à l'étude de l'affouage pour 2024. Elle expose que l'opération concernera la parcelle 35 entre le Clot de la selle et la montagne de L'Aup. Elle en détaille les différents couts regroupés dans le tableau ci-dessous. Elle précise que le volume global est estimé à 120 m3 et propose le prix de vente de 53,00 € le mètre cube.

Affouage 2024 parcelle 35

Prestataire	Désignation	Prix au m ³		
		HT	TTC	
Champollion	Abattage/débardage	30,00 €	33,00 €	devis
	Transport	10,00 €	11,00 €	devis
ONF	Cubage/lotissement	4,60 €	5,52 €	devis
	Garderie	2,60 €	3,12 €	estimation
			52,64 €	

Aucune question n'étant posée le Conseil passe au vote qui donne les résultats suivants

Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

3) AUTORISATION PRELEVEMENT TRESORERIE

Madame Sandrina SIMOES expose qu'une partie des locataires de la mairie ont sollicité la possibilité de la souscription d'un contrat de prélèvement automatique pour leur loyer.

Il est demandé au conseil d'autoriser la possibilité du prélèvement par la trésorerie des Loyers en cas de demande. Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

4) DEMANDE DE REDUCTION SUR FACTURE D'EAU

Pour rappel, le compteur de la SAS Sicoma s'étant révélé défectueux. Cette dernière demandait un abattement de 10,94% sur la consommation de l'année précédente, en raison de la perte de son chiffre d'affaires par rapport à 2022. Or, le règlement de l'eau stipule qu' : « En cas de défaillance du compteur, la consommation de la période en cours est supposée être égale à celle de la période antérieure équivalente, sauf preuve du contraire apportée par vos soins ou par l'Exploitant du service. »

A la demande du Conseil, la SAS SICOMA a fourni les Chiffres d'affaires des années 2021, 2022, 2023 et le nombre de nuitée facturée afin que celui-ci puisse étudier à nouveau sa proposition.

Après la présentation de plusieurs calculs basés sur le chiffre d'affaires et le nombre de nuitées afin d'essayer de trouver une corrélation avec la variation du volume d'eau, il semble difficile d'estimer le volume d'eau consommé.

C'est pourquoi Mme la Maire propose d'établir un complément de facture selon le règlement de l'eau (basé sur la consommation de 2022).

Un débat s'engage mais, ne dégage pas d'autre solution.

Madame la Maire propose donc de passer au vote sur la demande de réduction sur facture d'eau.

Les résultats sont :

Pour :	0
Contre :	4
Abstention :	5

Considérant que l'ensemble des points à voir ont été vus, qu'il n'y a aucune demande du conseil, Madame la Maire prononce la clôture du ce conseil du 26 janvier 2024 à 19h39.

Le secrétaire de Séance,
Jean-François CLAUDE
3e adjoint au maire

